

### Nouvelles du conseil du 27 novembre 2023



*Que la neige arrive ou non, le stationnement est formellement interdit au bord des rues du village, désormais et jusqu'au printemps*

#### **Attention, l'hiver arrive, on parque correctement !**

Les premiers froids et même les premiers flocons sont arrivés, ce qui conduit le Conseil municipal à rappeler instamment que le stationnement de tout véhicule privé est formellement interdit, durant toute la saison froide, au bord des rues du village. Cette interdiction est valable dès à présent et jusqu'au moment où le printemps 2024 sera bien installé.

#### **Une affaire de sécurité**

La mesure édictée chaque hiver ne vise nullement à compliquer la vie des habitant/es, mais bien à favoriser la sécurité de toute la population. En effet, lorsqu'ils sont stationnés le long des rues, voire partiellement sur la chaussée, les véhicules empêchent les engins de la voirie d'effectuer correctement leur travail, qu'il s'agisse de déneigement, de sablage ou de salage. Cette mesure est donc valable même lorsque l'enneigement est nul ; les plaques de glace sont en effet tout aussi dangereuses que les amas d'or blanc, pour les piétons, les deux-roues et tous les véhicules.

#### **En sens interdit**

La Municipalité profite de rappeler que parfois, pour des raisons purement pratiques, les véhicules communaux sont contraints à emprunter des sens interdits, afin de pouvoir assurer un déneigement ou/et un épandage de sable/sel optimaux. Les conducteur/trices sont dès lors invités à appliquer la



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

plus grande prudence lorsqu'ils circulent en hiver dans le village. A souligner également que la Commune décline par avance toute responsabilité en cas de dégâts potentiels subis par des véhicules qui n'auraient pas été stationnés en respectant les mesures hivernales.

### **Amendables**

Des contrôles seront réalisés à travers toute la localité et des amendes seront infligées aux propriétaires de véhicules qui ne respecteront pas les prescriptions rappelées officiellement ci-dessus.

### **Mobilité scolaire : des nouveaux lundis**

Le bureau Citec, qui est spécialisé dans la demande des transports et de la mobilité, avait été mandaté par les autorités locales pour lancer une étude détaillée sur la mobilité scolaire à Sonceboz-Sombeval. Il s'agissait en particulier d'identifier les dangers auxquels sont soumis les écoliers sur nos diverses rues. Or Citec a rendu récemment son rapport au Conseil municipal, qui en a pris connaissance cette semaine. Lundi en assemblée municipale, la vice-maire Chantal Tschannen, élue en charge de la formation, va présenter quelques mesures proposées par les spécialistes pour améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

### **L'Assemblée municipale convoquée lundi à 19 h**

Il est rappelé à tous et toutes les ayants droit que l'Assemblée municipale de lundi prochain 4 décembre est bien convoquée à 19 h (et non à 20 h). Cette originalité permettra à tous les participant/es de passer ensuite ensemble un chaleureux moment de convivialité, en prenant une collation qui marquera l'inauguration de la fenêtre de l'Avent décorée par l'administration locale. Rappelons que durant cette séance, le budget communal 2024 sera soumis aux électeur/trices, ainsi qu'un crédit d'engagement de 117'500 francs pour l'acquisition d'un camion-nacelle destiné au corps des sapeurs-pompiers et un crédit de 370'000 francs nécessaire pour réaliser une réfection profonde de la rue Beuchemaitin. Ces trois objets ont été présentés en détails dans ces colonnes, dans les dernières éditions de ce journal. Informations sur les projets en cours, divers et procès-verbal de l'assemblée de printemps complètent l'ordre du jour.

### **Danger à la gare : la circulation limitée à 30 km/h**

Le Conseil municipal a décidé lundi soir de promulguer une limitation de vitesse provisoire dans le secteur de la gare. Jusqu'à l'achèvement des travaux menés par les CFF, il sera interdit de dépasser 30 km/h, le long de la portion de la rue de la Gare située à peu près entre les premiers bâtiments CFF qui se dressent à l'Est et la sortie du carrefour avec la rue des Prés. La signalisation provisoire mise en place fera foi. Des contrôles seront menés et les contrevenants pourront être amendés. Cette limitation vise à diminuer le danger auquel sont soumis les piétons et les deux-roues dans ce secteur, avec l'important trafic de véhicules de chantier et celui des bus de remplacement, des trafics lourds qui sont induits par le très important chantier actuel. Merci de vous montrer extrêmement prudents dans ce secteur.